



Réseau Orthopédagogues Psycho-pédagogues

Charte de déontologie du ROP : L'orthopédagogue

Définitions

Orthopédagogue

L'orthopédagogue est un professionnel de l'éducation spécialisé dans l'évaluation, la prévention et l'accompagnement des difficultés d'apprentissage.

Son rôle est de soutenir les apprenants en adaptant les approches pédagogiques à leurs besoins spécifiques, dans une perspective d'autonomie, de réussite et d'épanouissement.

Il ou elle agit en concertation avec les familles et les autres professionnels de l'éducation, de la santé ou du social.

Apprenant

Un apprenant est toute personne engagée dans un processus d'apprentissage, quel que soit son âge ou son parcours.

Chaque apprenant est reconnu comme un individu unique, porteur de forces, d'intérêts, de besoins et de défis particuliers.

L'orthopédagogue intervient pour l'aider à progresser, en respectant son rythme, ses choix et sa dignité.

Préambule

Cette charte a pour objectif de définir les principes éthiques et professionnels guidant la pratique de l'orthopédagogue.

Elle vise à garantir un accompagnement respectueux, bienveillant et rigoureux des apprenants, tout en valorisant la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans leur développement.

1. Exercice Professionnel

L'orthopédagogue exerce sa profession avec compétence, rigueur et intégrité.

Il ou elle s'engage à :

1. Respecter les normes professionnelles et éthiques en toutes circonstances.
2. Offrir un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins spécifiques des apprenants.
3. Travailler dans le respect de la confidentialité, de la neutralité et de la bienveillance.
4. S'abstenir de toute forme de prosélytisme religieux, idéologique ou politique, ainsi que de toute propagande ou dérive sectaire.
5. Réfléchir à ses pratiques et les adapter de façon continue en fonction des retours, du développement et des observations de son apprenant.
6. Prendre en compte l'éthique dans le choix des outils, des méthodes et des référentiels utilisés.
7. Éviter les conflits d'intérêt et faire preuve de transparence dans ses relations professionnelles.
8. Assumer la responsabilité de ses actes professionnels et reconnaître ses limites de compétence.
9. Agir avec prudence dans l'utilisation des réseaux sociaux et des outils numériques.
10. Refuser toute situation où ses interventions seraient instrumentalisées à des fins non éthiques.
11. Dénoncer les pratiques contraires à la déontologie ou portant atteinte à l'intégrité des personnes.
12. Ne jamais entretenir de relations ambiguës ou dépendantes avec les apprenants.
13. Maintenir une posture professionnelle constante, y compris dans les situations informelles.
14. Interroger systématiquement l'impact potentiel de ses actions sur les personnes accompagnées.

2. Vision de l'Humain

L'orthopédagogue considère chaque apprenant dans sa globalité et sa singularité.

Il ou elle :

1. Respecte la dignité et les droits fondamentaux de chaque individu.
2. Valorise les forces, les intérêts et les besoins propres à chacun.
3. Intervient dans une perspective inclusive et respectueuse des différences.
4. Favorise l'estime de soi et le développement identitaire de l'apprenant.
5. S'intéresse à l'environnement de vie de l'apprenant (familial, culturel, scolaire).
6. Adopte une posture empathique, ouverte et sans jugement.
7. Tient compte du développement global (cognitif, affectif, social) de la personne.
8. Veille à éviter toute forme de stigmatisation ou de marginalisation.
9. Soutient la liberté de conscience et les choix personnels des apprenants.
10. Reconnaît et respecte les différences culturelles, linguistiques et identitaires.
11. Aide l'apprenant à comprendre et à valoriser son parcours d'apprentissage.
12. Encourage l'expression de soi et l'écoute active dans la relation éducative.
13. S'inscrit dans une démarche de justice sociale et d'équité éducative.

3. Formation Professionnelle Continue

L'orthopédagogue est engagé(e) dans une démarche constante de développement professionnel.

Il ou elle :

1. Actualise régulièrement ses connaissances et compétences pédagogiques et neuroéducatives.
2. Suit des formations reconnues et s'appuie sur des pratiques fondées sur les preuves.
3. Se remet en question à travers l'analyse de ses pratiques professionnelles.
4. Participe à des séminaires, colloques et espaces d'échange entre pairs.
5. Cherche à diversifier ses méthodes et outils pour s'adapter aux besoins variés.
6. Reste informé(e) des évolutions législatives et réglementaires du champ éducatif.
7. Développe ses compétences en lien avec l'inclusion, la différenciation pédagogique et la relation d'aide.

4. Champs d'Intervention

L'orthopédagogue agit dans des contextes divers et auprès de populations variées.

Il ou elle :

1. Intervient dans le cadre scolaire, périscolaire, familial ou associatif.
2. Prend en charge des apprenants avec des troubles d'apprentissage ou en situation de vulnérabilité.
3. Travaille en milieu ordinaire comme en milieu spécialisé.
4. Réalise des évaluations pédagogiques approfondies.
5. Met en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage et de compensation.
6. Favorise la remédiation cognitive et la gestion des fonctions exécutives.
7. Accompagne les transitions scolaires ou professionnelles des apprenants.
8. Collabore avec les enseignants, les psychologues, les éducateurs et autres intervenants.
9. Contribue à la formation et à la sensibilisation des équipes éducatives.
10. Participe à la construction d'un environnement favorable aux apprentissages.

5. Devoirs envers les Professionnels Confrères

L'orthopédagogue collabore de manière harmonieuse et éthique avec les autres professionnels.

Il ou elle :

1. Établit des relations fondées sur le respect mutuel et la complémentarité des expertises.
2. Favorise l'échange d'informations pertinentes, dans le respect du secret professionnel.
3. Participe à des démarches collectives centrées sur le mieux-être des apprenants.
4. Encourage la reconnaissance mutuelle des compétences et des rôles de chacun.
5. Se positionne clairement dans les équipes pluridisciplinaires sans empiéter sur les champs de compétences d'autrui.
6. Respecte les valeurs et pratiques des partenaires professionnels, même en cas de divergence.
7. Adopte une communication constructive, claire et non violente.

8. Sollicite l'avis ou le soutien d'autres professionnels lorsque la situation le nécessite.

6. Relation avec la Famille

L'orthopédagogue reconnaît la famille comme partenaire essentiel de l'accompagnement.

Il ou elle :

1. Établit une communication claire, ouverte et respectueuse avec les familles.
2. Prend le temps de comprendre les attentes, les préoccupations et les réalités de chaque famille.
3. Implique les proches dans le processus éducatif, tout en respectant leurs rôles et limites.
4. Informe les familles des objectifs, méthodes et évolutions du suivi tout en respectant le secret professionnel avec l'apprenant
5. Respecte les choix de vie, les croyances et les valeurs des familles sans jugement.
6. Accompagne la famille sans se substituer à elle, en respectant sa place et son expertise.
7. Prend en compte les facteurs psychosociaux pouvant influencer la dynamique familiale ou l'apprenant.

7. Développement de l'Autonomie

L'orthopédagogue place l'autonomie de l'apprenant au cœur de son accompagnement.

Il ou elle :

1. Favorise l'auto-efficacité et la prise d'initiative chez l'apprenant.
2. Encourage la réflexion critique, la prise de décision et l'auto-évaluation.
3. S'assure que les stratégies proposées sont comprises, intégrées et transférables.
4. Accompagne l'apprenant dans la gestion de son temps, de son attention et de ses émotions.
5. Valorise les réussites et les progrès pour renforcer la confiance en soi.
6. Respecte le rythme et le cheminement personnel de chacun.
7. Soutient l'apprenant dans la définition de ses propres objectifs d'apprentissage.

8. Valeurs Fondamentales

Les valeurs suivantes guident chaque intervention orthopédagogique :

1. **Respect** : Traiter chaque apprenant avec dignité, sans discrimination, et reconnaître son individualité.
2. **Congruence** : Agir avec authenticité et cohérence entre les paroles, les intentions et les actions.
3. **Collaboration** : Favoriser le travail d'équipe avec les familles, les professionnels et les apprenants.
4. **Communication et Échange** : Maintenir un dialogue ouvert, bienveillant et constructif.
5. **Confiance** : Établir des relations basées sur la transparence, la sécurité affective et la fiabilité.
6. **Engagement** : S'investir pleinement dans l'accompagnement avec rigueur, responsabilité et passion.

7. **Justice Éducative** : Offrir à chacun des opportunités équitables de progresser selon ses besoins.
8. **Bienveillance** : Créer un climat de confiance favorable à l'apprentissage, au respect et à la croissance personnelle.

9. Secret Professionnel

Le respect du secret professionnel est un principe fondamental de la pratique orthopédagogique.

L'orthopédagogue s'engage à :

1. Garantir la confidentialité de toutes les informations concernant les apprenants et leur famille.
2. Ne transmettre aucune donnée sensible sans le consentement explicite des personnes concernées, sauf obligation légale.
3. Informer les apprenants et leurs responsables légaux de leurs droits en matière de protection des données.
4. Protéger les documents et supports contenant des informations confidentielles.
5. Adopter une posture discrète et professionnelle dans tous les contextes (publics ou privés).
6. Ne discuter des situations d'accompagnement qu'avec les professionnels directement concernés.
7. Respecter les règles éthiques et juridiques liées au traitement des données personnelles et à la vie privée.

10. Fixation des Honoraires et Paiements

L'orthopédagogue adopte une démarche transparente et équitable dans la fixation de ses honoraires.

Il ou elle :

1. Définit ses tarifs de manière claire, raisonnable et proportionnée à la nature des prestations.
2. Informe les bénéficiaires dès le premier contact des modalités financières (tarifs, durée, fréquence, moyens de paiement).
3. Remet un devis ou une convention écrite lorsque cela est pertinent.
4. Distingue clairement les prestations prises en charge par des tiers (établissements, organismes) et celles à la charge des familles.
5. Évite toute surfacturation ou prestation inutilement prolongée.
6. Respecte les engagements pris en matière de tarifs et de conditions de paiement.
7. Agit avec éthique en cas d'impayés, en privilégiant le dialogue et les solutions amiables.

11. Respect de la Présente Charte

L'orthopédagogue s'engage à respecter intégralement la présente charte et à en assurer la mise en œuvre au quotidien.

Il ou elle :

1. Respecte les principes éthiques et déontologiques mentionnés dans ce document.
2. S'engage à corriger toute violation de la charte et à promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses.
3. Assure la formation continue pour garantir la mise en application de cette charte dans ses pratiques.

V1/ Le 06 mai 2025 à Ormesson-sur-marne



Réseau Orthopédagogues Psychopédagogues

Charte de déontologie du ROP: Le psychopédagogue

Définitions

Psychopédagogue

Le psychopédagogue est un professionnel de l'accompagnement psychoéducatif spécialisé dans les apprentissages et de développement personnel.

Il agit à l'interface des dimensions cognitives, affectives et sociales de l'apprentissage, en collaboration avec les familles, les institutions éducatives et les professionnels de la santé.

Apprenant

Un apprenant est toute personne engagée dans un processus d'évolution, qu'il soit scolaire, personnel ou professionnel.

Le psychopédagogue considère chaque apprenant comme un être unique, porteur de ressources et de potentiels à valoriser.

Préambule

Cette charte pose les principes éthiques et professionnels qui encadrent la pratique du psychopédagogue, pour garantir un accompagnement bienveillant, respectueux, éclairé et rigoureux.

1. Exercice Professionnel

Le/ la psychopédagogue exerce sa mission avec compétence, éthique et responsabilité.

Il ou elle s'engage à :

- Respecter les normes professionnelles, éthiques et scientifiques en vigueur.
- Proposer un accompagnement individualisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque personne.
- Agir dans la confidentialité, l'écoute active, la neutralité et la bienveillance.
- S'abstenir de toute influence idéologique, religieuse ou politique.

- Réfléchir et ajuster sa pratique en fonction des retours et des évolutions de l'apprenant.
- Utiliser des outils et méthodes fondés sur des références validées scientifiquement.
- Prévenir les conflits d'intérêt et agir avec transparence.
- Reconnaître ses limites professionnelles et orienter vers d'autres experts si besoin.
- Adopter un usage prudent et éthique des outils.
- Protéger l'intégrité affective et physique des personnes accompagnées.
- Maintenir une posture professionnelle exemplaire, même dans des contextes informels.

2. Vision de l'Humain

Le/ la psychopédagogue :

- Reconnaît la dignité, la liberté et l'unicité de chaque personne.
- Valorise les ressources, les talents et les aspirations propres à chacun.
- Intervient dans une perspective d'inclusion, de respect des différences et d'équité.
- Soutient le développement de l'estime de soi et de l'autonomie.
- Prend en compte les facteurs émotionnels, cognitifs, sociaux et contextuels.
- Adopte une attitude empathique, sans jugement.
- Encourage l'expression de soi, la créativité et la prise de pouvoir sur son parcours d'apprentissage.

3. Formation Professionnelle Continue

Le (la) psychopédagogue est engagé dans une dynamique de développement professionnel continu:

- Actualise régulièrement ses connaissances théoriques et pratiques.
- Suit des formations, des colloques, des séminaires pour mettre à jour ses connaissances et compétences
- Remet en question ses pratiques à travers la supervision ou l'analyse de pratiques.
- Se tient informé des avancées en sciences de l'éducation, en psychologie et en neurosciences.

4. Champs d'Intervention

Le/ la psychopédagogue intervient dans divers contextes :

- Accompagnement individuel ou collectif en milieu scolaire, universitaire ou professionnel.
- Soutien aux troubles des apprentissages, difficultés émotionnelles liées à l'école, stress ou manque de motivation.
- Interventions sur les compétences psycho-sociales, l'organisation cognitive et la gestion émotionnelle.
- Collaborations avec enseignants, psychologues, éducateurs, orthophonistes, etc.

5. Devoirs envers les Confrères et les Partenaires

Le/ la psychopédagogue :

- Respecte les compétences et les champs d'intervention des autres professionnels.
- Privilégie la collaboration interdisciplinaire au service de l'apprenant.
- Partage des informations utiles de manière claire et dans le respect du secret professionnel.
- Communique avec respect, ouverture et professionnalisme.

6. Relation avec les Familles

Le/ la psychopédagogue :

- Considère la famille comme un acteur clé du processus éducatif et thérapeutique.
- Communique de façon transparente et adaptée avec les familles, dans le respect des rôles de chacun.
- Encourage la co-construction d'objectifs d'accompagnement.
- Respecte les valeurs et croyances des familles sans jugement.

7. Développement de l'Autonomie

Le/ la psychopédagogue :

- Met l'accent sur les forces de l'apprenant afin de développer sa confiance en soi et son estime de soi.
- Favorise l'émergence de compétences métacognitives (réflexion sur ses propres apprentissages).
- Encourage la responsabilisation progressive et la capacité à faire des choix éclairés.

8. Valeurs Fondamentales

Les interventions du psychopédagogue sont guidées par :

- Respect de l'autre dans sa totalité.
- Authenticité dans la relation professionnelle.
- Collaboration interprofessionnelle et familiale.
- Communication claire, sincère et empathique.
- Confiance réciproque instaurée avec l'apprenant.
- Engagement professionnel et personnel dans la démarche d'accompagnement.
- Équité dans l'accès aux ressources éducatives.
- Bienveillance au cœur de chaque action éducative.

9. Secret Professionnel

Le/ la psychopédagogue s'engage à :

- Respecter la confidentialité des informations recueillies.
- Ne transmettre d'informations qu'avec le consentement éclairé de l'apprenant (ou de son représentant légal).
- Protéger l'accès aux documents et aux données sensibles.

- Partager des informations uniquement avec les professionnels concernés et dans l'intérêt de l'apprenant.

10. Honoraires et Engagements Financiers

Le/ la psychopédagogue :

- Communique dès le départ sur ses modalités tarifaires.
- Pratique une politique de tarification juste et transparente.
- Respecte ses engagements contractuels et propose des solutions en cas de difficulté de paiement.

11. Engagement envers la Charte

Le/ la psychopédagogue :

- Adhère aux principes de cette charte dans l'ensemble de sa pratique.
- Actualise ses compétences et son éthique professionnelle de manière continue.
- Se montre exemplaire en toute circonstance dans son rôle d'accompagnant.

V1/ 06 mai 2025 à Ormesson-sur-marne